

ADMISSION, COÛTS ET FINANCEMENT DES FORMATIONS

Dépôt de candidature :

Pour déposer sa candidature il faut remplir, signer et renvoyer le dossier de candidature accompagné des pièces figurant au dossier. Date limite de dépôt : voir sur le site www.iseq.fr

Conditions d'admission :

L'admission est soumise à l'étude dossier de candidature et suivi d'un entretien de motivation professionnel au cours duquel l'objectif du candidat est de convaincre le jury de la pertinence et de la solidité de sa candidature.

Les candidats admis sont informés de leur pré-inscription dans les jours suivant l'entretien.

Validation de l'inscription :

L'inscription n'est définitive qu'aux conditions suivantes:

- Réception et encaissement d'un règlement (chèque ou virement) de **500€ TTC** correspondant aux droits d'inscription à l'ISEQ. Ce montant ne sera pas remboursé en cas d'abandon avant la date de rentrée (*cette somme confirme l'inscription et constitue des arrhes en référence à l'article 1590 du Code Civil*).
- La signature de la convention de formation ou de professionnalisation.

Coûts pédagogiques :

Le coût pédagogique annuel de la formation est de **6 900 € TTC** à la charge du candidat.

Le paiement peut être échelonné sur une période de 10 mois maximum par année (correspondant aux deux années), par prélèvement bancaire ou par chèque (soit 690€ par mois).

Nota : Les personnes qui effectuent un stage de longue durée (>12 semaines) conventionné sont indemnisées par l'entreprise. Le participant a le statut de stagiaire de la formation professionnel continue (sauf demandeurs d'emploi) et perçoit une indemnité mensuelle.

Le participant devra informer les différents organismes de couverture sociale et d'assurance de son éventuel changement de statut.

Le participant qui effectue sa formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation se verra prendre en charge les coûts pédagogiques et d'inscription.